



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2026

Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'intervention culturelle - FIC pour un montant global de 15 000 euros - Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA SCOP SARL LES TROIS-HUIT, COMPAGNIE DE THEATRE ET A LA LICRA DANS LE DOMAINE CULTUREL SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - FIC POUR UN MONTANT GLOBAL DE 15 000 EUROS - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- **Soutien à la création artistique et culturelle ;**
- **Inspiration et émancipation** par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- **Echanges et coopérations** à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021, poursuivi en 2022, est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création.

A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse, dès 2021, afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Les subventions proposées pour l'année 2022 poursuivent cette dynamique.

Les subventions de fonctionnement sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques :

- Pour les lieux et les festivals ou évènements : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire ;
- Pour les équipes artistiques : visibilité du travail artistique à Lyon ; création régulière de nouvelles œuvres ; capacité à collaborer avec des acteurs culturels du territoire (diffusion, coproduction, partages de lieux, d'équipements...);

émergence des formes et des équipes ; diffusion nationale voire internationale pour les équipes confirmées.

Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

C'est ainsi que sur les conseils municipaux de janvier à juillet, 168 structures et équipes artistiques tous domaines artistiques confondus, ont été subventionnées par la Ville de Lyon pour un montant total de 1 946 500 euros, sur le Fonds d'intervention culturelle, le Fonds d'intervention des musiques actuelles et le Fonds Casino.

Je vous propose de soutenir deux structures en complément des aides déjà attribuées.

LICRA AUVERGNE-RHONE-ALPES – 1 rue Lavoisier Lyon 3^e

L'Association LICRA – Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme est l'une des plus anciennes associations militant à travers le monde contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Créée à l'initiative du journaliste Bernard Lecache en 1927, la LICRA défend la dignité humaine au nom des principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et 1793 et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Elle mène ses actions en France et à l'étranger par le biais de sections, dont les bénévoles sont les maillons essentiels.

La LICRA milite pour une égalité des droits entre les êtres humains, œuvre à un rapprochement des peuples et agit en faveur du respect et de la promotion de la laïcité.

C'est en intervenant auprès des pouvoirs publics, en alertant l'opinion et les médias, en apportant aide et soutien aux victimes, en participant à l'éducation citoyenne de la jeunesse, qu'elle s'attache à faire vivre ces idéaux.

Pour les défendre, la LICRA Auvergne-Rhône-Alpes organise des actions au quotidien dans le domaine de la citoyenneté, du sport et de la culture, comme levier d'émancipation et d'éducation populaire.

A ce titre, en 2022, elle a organisé à Lyon des projections-débats et ciné-débats (autour du documentaire *Conscious Rap union* à la MJC de la Duchère par exemple, ou *Les leçons persanes* de Vadim Perelman avec les instituts culturels européens de la ville de Lyon) ; des débats sur le thème des extrêmes identitaires à Lyon ; des bords de scène au Théâtre de la Croix-Rousse...

Elle organise également du théâtre forum avec la Compagnie Les transformateurs et des expositions (*Enfants réfugiés d'hier à aujourd'hui* de Yom Hashoah en avril dernier place des Terreaux).

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 1 216 319 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Autres communes : 26 000 €
Etat – DDCS : 29 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 100 000 €
Métropole : 40 000 €
Bénévolat : 871 319 €
Recettes propres : 20 500 €

**Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 5 000 € à l’Association
LICRA au titre de la délégation culture**

Pour information, une subvention de 15 000 € a été allouée à l’Association au titre de l’Egalité et la Citoyenneté lors du Conseil municipal du 7 juillet 2022.
Pour mémoire, pas de demande de soutien à la délégation culture en 2021

LES TROIS-HUIT COMPAGNIE DE THEATRE – 125 avenue du Maréchal de Saxe, Lyon 3^e

La SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre est un collectif de création théâtrale, qui réunit une équipe artistique, technique et administrative.

Les Trois-Huit conçoivent le théâtre sous la forme d’une activité continue de création et de recherche.

La compagnie a développé, au NTH8, une expérience originale d’association avec d’autres artistes et compagnies à l’échelle régionale et internationale, de recherche et de création sur la diversité des langues, de transmission de la pratique théâtrale, et d’infusion artistique avec les personnes rencontrées sur le territoire urbain.

Le collectif a questionné le répertoire théâtral, a suscité pour la scène l’écriture contemporaine, a développé un espace public d’échange et a soutenu la formation et l’insertion de jeunes comédiens -nes.

La compagnie, dans toutes ses composantes, questionne la notion de collectif artistique et réfléchit à un nouveau fonctionnement du théâtre en tant qu’outil et lieu public.

Depuis sa création en 2003, les partenaires publics (Ville de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Etat) accompagnent et soutiennent la qualité artistique du travail de la compagnie dans le cadre de conventions pluripartites.

De 2003 à 2022, les Trois-Huit ont occupé le NTH8 / Nouveau Théâtre du Huitième, sis 22 rue Commandant Pégout à Lyon 8^{ème}, au sein d’un bâtiment municipal, l’Espace 101.

Des conventions d’occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, renouvelées tous les 3 ans de 2003 à 2022, encadraient cette mise à disposition.

La convention tripartite et la convention de mise à disposition des locaux du NTH8 sont arrivées à échéance le 31 août 2022.

Afin de permettre à la Compagnie des Trois-Huit de poursuivre ses projets de création et d'actions culturelles au-delà de la mise à disposition des locaux qui lui étaient confiés jusqu'alors, la Ville souhaite renouveler la convention cadre dans sa période de transition, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022. Ce soutien s'accompagne du versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000 €

Le budget prévisionnel 2022 de la SCOP est de 759 780 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon – Culture : 195 000 €
Ville de Lyon – Institut français : 15 000 €
Ville de Lyon – Education : 2 250 €
Ville de Lyon – Mission Egalité : 2 500 €
Métropole : 6 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 200 000 €
Etat – DRAC : 200 000 €
Etat – DRAC projet : 26 000 €
Fonds Cités éducatives : 18 030 €
Recettes propres : 95 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SCOP SARL

Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre au titre de la Délégation Culture

Pour information, une subvention de fonctionnement individualisée de 150 000 € a été allouée à la Compagnie Les Trois-Huit lors du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville

- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 15 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant
LICRA Auvergne-Rhône-Alpes (3 ^e)	5 000 €
SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre (3 ^e)	10 000 €
TOTAL	15 000 €

- 2- La dépense en résultant, soit 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.

- 3- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre est adoptée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET